

Nom commercial: Alcohol benzyllicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Alcohol benzyllicus

N° d'article

15140000

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation

Solvant industriel, Couleurs, Conservateur, Réactif pour analyses, Composant des produits cosmétiques, Encre pour impression à jet d'encre

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse/fabricant

Hänseler AG

Industriestrasse 35

9100 Herisau

No. de téléphone 0041 (0)71 353 58 58

Adresse email de la personne sdb@haenseler.ch

responsable pour

cette FDS

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Switzerland :145 / Abroad +41 (0)44 251 51 51

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4 H302

Eye Irrit. 2 H319

Skin Sens. 1B H317

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H302

Nocif en cas d'ingestion.

Nom commercial: Alcohol benzyllicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

Concentration	>= 100	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)		
Acute Tox. 4	H302	
Eye Irrit. 2	H319	
Skin Sens. 1B	H317	
ATE	orale	1'200 mg/kg
ATE	dermale	2'000 mg/kg

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les personnes contaminées à l'air frais. Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Protéger les secouristes

En cas d'inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver immédiatement à l'eau et au savon et rinser bien. Consultez un médecin si vous avez des plaintes.

En cas de contact avec les yeux

Ecartez les paupières, rincer soigneusement les yeux avec de l'eau (15 min.). Enlever les lentilles de contact. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

En cas d'ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Ne pas faire vomir. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux, Dépression nerveuse, troubles cardio-vasculaires

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ça peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Mousse stable aux alcools, Dioxyde de carbone, Produit d'extinction à sec, Brouillard d'eau

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux. Oxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Développement des gaz toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Utiliser un appareil respiratoire autonome. Refroidir à l'eau les emballages fermés exposés au feu.

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

Autres données

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter équipement de protection. écarter personnes sans défense. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile). Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la Section 13 "Elimination". Veiller à assurer une aération suffisante. Eliminer les résidus par rinçage à l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations concernant les équipements individuels de protection : voir Section 8. Informations concernant l'élimination: voir Section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Conseils pour une manipulation sans danger**

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail. Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air). Conserver le récipient bien fermé. Eviter la formation d'aérosol. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Température de stockage recommandée**

Valeur	2	-	8	°C
--------	---	---	---	----

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans un endroit frais. Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.

Précautions pour le stockage en commun

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10	Des liquides combustibles
Classe de stockage (Suisse)	10/12	Autres substances dangereuses liquides

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Le produit est hygroscopique. Protéger de l'action de la lumière.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Nom commercial: Alcohol benzyllicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

Valeurs limites d'exposition**alcool benzyllic**

Liste	SUVA
Type	MAK
Valeur	22 mg/m ³

Remarque: H SSc; AW; NIOSH

Dose dérivée sans effet (DNEL)/dose calculée d'effet minimum (DMEL)**alcool benzyllic**

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Aigu
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	110 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	22 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Aigu
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	40 mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Ouvrier
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	8 mg/kg/d

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Population générale
Durée d'exposition	Aigu
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	27 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Population générale
Durée d'exposition	Long terme
Voie d'exposition	par inhalation
mode d'effet	Effet systémique
Concentration	5.4 mg/m ³

Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)
Groupe de réf.	Population générale
Durée d'exposition	Aigu
Voie d'exposition	dermale
mode d'effet	Effet systémique

Nom commercial: Alcohol benzyllicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

Concentration	20	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	dermale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Aigu	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	20	mg/kg/d
Valeur type	Dose dérivée sans effet (DNEL)	
Groupe de réf.	Population générale	
Durée d'exposition	Long terme	
Voie d'exposition	orale	
mode d'effet	Effet systémique	
Concentration	4	mg/kg/d

Concentration sans effet prévisible (PNEC)

alcool benzyllique

Valeur type	PNEC	
Type	Eau douce	
Concentration	1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment d'eau douce	
Concentration	5.27	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Eau salée	
Concentration	0.1	mg/l
Valeur type	PNEC	
Type	Sédiment marin	
Concentration	0.527	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	Sol	
Concentration	0.456	mg/kg
Valeur type	PNEC	
Type	STP	
Concentration	39	mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition

Regardez Section 7; Aucune mesure particulière n'est pas nécessaire.

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Consérer à l'écart des aliments, boissons et alimentaires animaux. Se laver les mains avant les pauses

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

et au moment de quitter le travail. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Eviter le contact prolongé et intensif avec la peau. Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Protection respiratoire - Note

Protection respiratoire en présence des gazes. Filtre Anti-gaz A.

Protection des mains

The glove material must be sufficient impermeable and resistant to the substance. Check the tightness before wear. Gloves should be well cleaned before being removed, then stored in a well ventilated location.

Matériau approprié	butylique caoutchouc - Butyl
Épaisseur du gant	0.5 mm
Temps de pénétration	= 8 h
Matériau approprié	caoutchouc nitril - NBR
Épaisseur du gant	0.425 mm
Temps de pénétration	= 4 h
Matériau approprié	fluorure de caoutchouc - FKM
Épaisseur du gant	= 0.7 mm
Temps de pénétration	= 8 h

La protection des mains doit se conformer EN 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; Protection du visage; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Combinaison de protection

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière liquide

Couleur incolore

Odeur fruitée

Point de fusion

Valeur	-15	°C
--------	-----	----

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	205	°C
--------	-----	----

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Limite d'explosivité, inférieure	1.3	%(V)
Limite d'explosivité, supérieure	13.0	%(V)

Point d'éclair

Valeur	100	°C
--------	-----	----

Température d'inflammabilité

Valeur	436	°C
--------	-----	----

Viscosité

dynamique

Valeur	5.58	mPa.s
température	20 °C	

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

log Pow	1.10	
---------	------	--

Pression de vapeur

Valeur	0.07	hPa
--------	------	-----

Nom commercial: Alcohol benzyllicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

température 20 °C

Densité et/ou densité relative

Valeur 1.04

température 20 °C

Remarque Relative Density according specification

Densité de vapeur relativeValeur 3.7
température 20 °C**9.2. Autres informations****Hydrosolubilité**

Remarque soluble

température d'auto-inflammabilité

Valeur 435 °C

Masse volumique apparenteValeur 1040 kg/m³
température 20 °C**Autres données**

La formation de mélanges explosifs avec l'air sont possible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Réagit au contact des agents d'oxydation. Isocyanates, Aluminium, Acides, Métaux

10.2. Stabilité chimique

Protéger de l'humidité de l'air et de l'eau.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de toute source d'ignition et de chaleur. Flammes. Etincelles. Ne pas conserver à une température inférieure à -5 °C. Eau. Protéger de l'action de la lumière et de l'humidité de l'air.

10.5. Matières incompatibles

Acides, Agents d'oxydation, Aluminium, Réagit au contact de l'air. Métaux

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone, Vapeurs/gaz toxiques

Autres données

Les vapeurs et le gaz peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008****Toxicité aiguë par voie orale**ATE 1'200 mg/kg
méthode valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)
Remarque Les critères de classification sont remplis.**Toxicité aiguë par voie orale (Composants)**

Nom commercial: Alcohol benzyllicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

alcool benzyllique

Espèces	rat	mg/kg
DL50	1200	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

ATE	2'000	mg/kg
méthode	valeur calculée selon le GHS (par ex. voir UN GHS)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)**alcool benzyllique**

Espèces	lapin	mg/kg
DL50	2000	
Source	Raw Material Data Handbook, Vol. 1: Organic Solvents, 1974. Vol. 1, Pg. 6, 1974.	

alcool benzyllique

DL50	2500	mg/kg
------	------	-------

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)**alcool benzyllique**

Espèces	rat	mg/l
CL 50	> 5.4	
Administration/Forme	Poussières/Brouillards	

Corrosion/irritation cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	--

Corrosion/irritation cutanée (Composants)**alcool benzyllique**

Espèces	lapin	
évaluation	légèrement irritant	
méthode	OCDE 404	

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	irritant	
Remarque	Les critères de classification sont remplis.	

lésions oculaires graves/irritation oculaire (Composants)**alcool benzyllique**

Espèces	lapin	
Durée d'exposition	24 h	
évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves	
méthode	OCDE 405	

sensibilisation

évaluation	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.	
Remarque	Les critères de classification sont remplis.	

Sensibilisation (Composants)**alcool benzyllique**

Voie d'exposition	dermale	
Espèces	souris	
évaluation	sensibilisant	

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité (Composants)**alcool benzylique**

évaluation

Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vivo.

Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité reproductrice (Composants)**alcool benzylique**

évaluation

Aucun effets négatifs

Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (Composants)**alcool benzylique**

évaluation

Aucun effets négatifs

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)**Exposition unique**

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme**

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez l'homme.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité****Toxicité pour les poissons (Composants)****alcool benzylique**

Espèces Pimephales promelas

CL 50 460

mg/l

Durée d'exposition 96 h

méthode OECD 203

alcool benzylique

Espèces Lepomis macrochirus

CL 50 10

mg/l

Durée d'exposition 96 h

Toxicité pour les daphnies (Composants)**alcool benzylique**

Espèces Daphnia magna

Nom commercial: Alcohol benzyllicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

CE50	230		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		
alcool benzyllic			
Espèces	Daphnia magna		
NOEC	51		mg/l
Durée d'exposition	21	d	

Toxicité pour les algues (Composants)

alcool benzyllic			
Espèces	Algues		
CI50	770		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
alcool benzyllic			
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
NOEC	310		mg/l
Durée d'exposition	72	h	
méthode	OCDE 201		

Toxicité pour les bactéries (Composants)

alcool benzyllic			
CE50	390		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
alcool benzyllic			
Espèces	boue activée		
CI50	2100		mg/l
Durée d'exposition	49	h	

12.2. Persistance et dégradabilité**Biodégradabilité (Composants)**

alcool benzyllic				
Valeur	92	à	96	%
Durée de l'essai	14	d		
évaluation				
méthode	Facilement biodégradable			
	OECD 301C			
alcool benzyllic				
Valeur	95	à	97	%
Durée de l'essai	21	d		
évaluation				
méthode	Facilement biodégradable			
	OECD 301 A			

La dégradabilité facile (Composants)**alcool benzyllic****12.3. Potentiel de bioaccumulation****Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)**

log Pow 1.10

facteur de bioconcentration (BCF) (ingrédients)

alcool benzyllic			
log BCF	1.05		
température	20	°C	

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Nom commercial: Alcohol benzylicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

La substance ne répond pas aux critères de classification PBT.

La substance ne répond pas aux critères de classification vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Cette substance n'a pas de propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non ciblés.

12.7. Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie

Ne pas laisser parvenir le produit non dilué ou bien en grande quantité dans l'eau souterraine, eaux et la canalisation. Nocif pour organismes aquatique.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Eliminer en accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés

Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport terrestre.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport maritime.	Le produit n'est pas une marchandise dangereuse lors du transport aérien.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Classe de contamination de l'eau (Allemagne)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 1

Remarque classe de danger pour le milieu aquatique dérivée (WGK, Allemagne) conformément à l'annexe 1, point 5.2 du Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV, Allemagne).

Autres informations

Le produit ne contient aucun ingrédient figurant sur la liste des substances candidates à l'inclusion à l'annexe XIV du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) avec une proportion >= 0,1 % p/p.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Acute Tox. 4

H302

Méthode de calcul

Eye Irrit. 2

H319

Méthode de calcul

Nom commercial: Alcohol benzyllicus

Numéro de la matière: 151400

Version: 10 / CH

Date de révision: 02.10.2025

remplace la version: 9 / CH

Date d'impression 02.10.25

Skin Sens. 1B

H317

Méthode de calcul

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, Catégorie 4

Eye Irrit. 2 Irritation oculaire, Catégorie 2

Skin Sens. 1B Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.